

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00

OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé et du dispositif d'appel à projets, pour l'année 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/111

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS (pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)

M. GODARD (pouvoir à Mme CABOT)

M. KEBABTCHIEFF (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. BAY (pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ÉDUCATION ET APPRENTISSAGES

Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé et du dispositif d'appel à projets, pour l'année 2024

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 25 novembre 2016 fixant le schéma de développement des enseignements artistiques ;

VU l'avis de la Commission Éducation et Apprentissages du 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la volonté de structurer les enseignements au sein du Conservatoire ;

CONSIDÉRANT l'action pédagogique du Conservatoire en faveur de la création ;

CONSIDÉRANT la qualité des enseignements dispensés par le Conservatoire d'Ermont ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de projets répondant aux critères fixés par le Conseil Départemental du Val d'Oise ;

CONSIDÉRANT la proposition du projet « Un compositeur au Conservatoire » pour un montant total de 5300 € ;

CONSIDÉRANT la sollicitation de la ville au Département pour un montant de 2 300 € ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité du Conservatoire à percevoir les aides financières du Conseil Départemental du Val d'Oise aux conservatoires classés, au titre de ses projets et actions ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de percevoir ces financements,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2024 ;
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'appel à projets à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2024, à hauteur de 2 300 € pour un projet s'élevant à 5 300 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Projet "un compositeur au conservatoire"

DEPENSES		RECETTES	
	T.T.C.		T.T.C.
Actions de sensibilisations	1 600,00 €	Département du Val d'Oise (1) (43%)	2 300,00 €
Création d'une œuvre	3 000,00 €		
Frais de publicité et communication	500,00 €		
frais pour moment convivial	200,00 €	Participation Commune d'Ermont (57%)	3 000,00 €
TOTAL GENERAL	5 300,00 €	TOTAL GENERAL	5 300,00 €

(1) subvention dans le cadre de l'appel à projet pour les conservatoires classés dans la limite de 50% des frais artistiques et plafonné à 4000€

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20240628-2024-111-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/111 du 28/06/24
ERMONT, le 02/07/24
Le Maire,

